

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-quatrième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 2 – 6 octobre 2006

Interprétation et application de la Convention

Examen des résolutions, des décisions et des annexes

EXAMEN DES RESOLUTIONS ET DES DECISIONS

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Résolutions

2. Le Secrétariat poursuit son examen des résolutions et a l'intention de préparer pour la 14^e session de la Conférence des Parties (CdP14) des propositions de regroupement ou de révision des résolutions suivantes:

- a) Conf. 1.5 (Rev. CoP12), Application et interprétation de certaines dispositions de la Convention

Révision proposée: Transférer le dispositif dans la résolution Conf. 9.25 (Rev.), Inscription d'espèces à l'Annexe III.

- b) Conf. 8.4, Lois nationales pour l'application de la Convention

Révision proposée: Dans le paragraphe c), supprimer la référence au rapport à la neuvième session de la Conférence des Parties.

- c) Conf. 9.5 (Rev. CoP13), Commerce avec les Etats non-Parties à la Convention

Révision proposée: Dans le paragraphe commençant par CHARGE, ajouter "les autorités de lutte contre la fraude" avec les autorités compétentes au sujet desquelles des informations doivent figurer dans le répertoire concernant les Etats non-Parties.

- d) Conf. 9.24 (Rev. CoP13), Critères d'amendement des Annexes I et II

Révision proposée: A l'annexe 6, partie A, sixième tiret, après "pour d'autres raisons..." remplacer "à l'annexe 2 a)" par "à l'annexe 2 b)" pour corriger une erreur.

- e) Conf. 10.4, Coopération et synergie avec la Convention sur la diversité biologique

Révision proposée: supprimer le paragraphe commençant par INVITE: il se réfère à des actions à faire à des sessions ayant eu lieu depuis. (Il aurait mieux valu inclure ce texte dans une décision.)

- f) Conf. 10.8 (Rev. CoP12), Conservation et commerce des ours

Révision proposée: Sous PRIE instamment, amender le texte d'introduction pour mettre à jour ou éliminer la référence à une action devant être réalisée avant la 13^e session de la Conférence des Parties, celle-ci étant passée.

g) Conf. 10.10 (Rev. CoP12), Commerce de spécimens d'éléphants

Révision proposée: A l'annexe 1, ajouter une référence au Groupe technique consultatif d'ETIS (comme dans l'annexe 2, partie 2, pour MIKE) parce que ce groupe est aussi censé assurer la supervision d'ETIS, conformément au dispositif de la résolution, sous "Concernant le suivi de la chasse et du commerce illicites de spécimens d'éléphants", paragraphe d). Cela implique quelques corrections mineures.

h) Conf. 10.16 (Rev.), Spécimens d'espèces animales élevés en captivité; et
Conf. 10.17 (Rev.), Hybrides d'animaux

Révision proposée: Regrouper ces deux résolutions mais transférer le paragraphe a) de la résolution Conf. 10.17 (Rev.) dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP13), Critères d'amendement des Annexes I et II.

i) Conf. 11.1 (Rev. CoP13), Constitution des comités

Révision proposée: Sous "Concernant la représentation des régions au Comité permanent", partie B, dans le texte d'introduction, remplacer "membres régionaux" par "membres régionaux et leurs suppléants" et supprimer la phrase qui suit. (NB: A la CdP13, certaines Parties de l'Asie ont déploré que différentes parties de la région ne soient pas représentées adéquatement et ont demandé que les lignes directrices pour la sélection des représentants régionaux soient resserrées et appliquées plus strictement. Dès lors, des changements pourraient être proposés.)

De plus, comme l'annexe 3 se réfère à des co-présidents du Comité de la nomenclature alors que la résolution établit seulement deux membres et non un président ou des co-présidents, le dispositif de la résolution devrait être amendé pour se référer à des membres en tant que co-présidents, ou l'annexe 3 devrait être amendée pour se référer à des membres et non à des co-présidents.

j) Conf. 11.3 (Rev. CoP13), Application de la Convention et lutte contre la fraude

Révision proposée: Sous "Concernant les noms utilisés sur les permis et les certificats pour désigner les parties et produits", transférer le paragraphe a) de la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP13) avec un amendement pour se référer aux *Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES* et non à la "nomenclature normalisée", et supprimer le paragraphe b) pour reconnaître l'existence de ces *Lignes directrices*. Sous "PRIE instamment l'OIPC-Interpol", supprimer le paragraphe a), la nomination en question ayant été faite.

En outre, le Secrétariat propose de voir si cette longue résolution peut être amendée de manière à regrouper certains libellés et concepts et à mettre l'accent sur la question de la lutte contre la fraude en la séparant de celle de l'application, qui est traitée par un groupe de travail du Comité permanent.

k) Conf. 11.10 (Rev. CoP12), Commerce des coraux durs

Révision proposée: Remplacer "Coenothecalia" par "Helioporacea" pour donner suite au changement de nomenclature agréé à la CdP12.

l) Conf. 11.11 (Rev. CoP13), Réglementation du commerce des plantes

Révision proposée: Sous Concernant la définition de "reproduites artificiellement", sous le premier ETABLIT, paragraphe b), remplacer "exemptés" par "exemptés des dispositions de la Convention" pour être plus précis.

m) Conf. 11.17 (Rev. CoP13), Rapports nationaux

Révision proposée: Sous le premier PRIE instamment, changer le numéro de la notification pour se référer à la plus récente sur ce sujet.

n) Conf. 12.3 (Rev. CoP13), Permis et certificats

Révision proposée: Révision de la référence aux codes de but pour indiquer qu'ils ne doivent être indiqués que pour les espèces de l'Annexe I. Pour appliquer la Convention, il n'est nullement nécessaire de connaître le but des transactions qui portent sur des spécimens des espèces de l'Annexe II ou de l'Annexe III. Indiquer le but de la transaction uniquement pour les spécimens des espèces de l'Annexe I simplifierait la tâche des organes de gestion et l'allégerait.

o) Conf. 12.6, Conservation et gestion des requins

Révision proposée: Au huitième paragraphe du préambule, mettre à jour (ou supprimer) le nombre d'espèces de requins inscrites aux annexes; mettre à jour (ou supprimer) le deuxième et le troisième paragraphes commençant par CHARGE, qui demandent de faire rapport à la CdP13; et faire quelques corrections mineures.

p) Conf. 12.7 (Rev. CoP13), Conservation et commerce des esturgeons et des polyodons

Révision proposée: supprimer le paragraphe i) de l'annexe 1. A la CdP13, ce paragraphe a été élargi et inclus dans la résolution sous le premier RECOMMANDE en tant que paragraphe b), et aurait donc dû être supprimé de l'annexe.

3. De plus, des corrections mineures ont été faites dans les résolutions suivantes:

- Conf. 9.7 (Rev. CoP13), Transit et transbordement;
- Conf. 10.21, Transport des animaux vivants;
- Conf. 11.19, Manuel d'identification;
- Conf. 12.2, Procédure d'approbation des projets à financement externe;
- Conf. 12.4, Coopération entre la CITES et la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique, concernant le commerce des légines;
- Conf. 12.5, Conservation et commerce du tigre et des autres grands félins d'Asie de l'Annexe I; et
- Conf. 12.11 (Rev. CoP13), Nomenclature normalisée et fonctionnement du Comité de la nomenclature.

Décisions

4. Après chaque session de la Conférence des Parties, le Secrétariat révisé la liste des décisions encore valables et en élimine celles qui sont dépassées ou qui ont été appliquées. Cependant, certaines décisions resteront valables longtemps. Le Secrétariat les repérera et proposera à la CdP14 le transfert des textes pertinents dans des résolutions existantes ou dans de nouvelles résolutions.

Action requise

5. Le Secrétariat souhaiterait avoir des commentaires sur les propositions faites ci-dessus et sur les autres regroupements ou corrections qui seraient nécessaires. En préparant les documents pour la CdP14, il sera heureux de consulter les Parties qui s'intéressent à la révision des résolutions en cours d'examen.